

Chers parents,

Vous souhaitez effectuer une inscription pour la rentrée 2025/2026 sur l'un des sites de la SPL Enfance et Animation. Merci de prendre en compte les différentes informations ci-dessous.

Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur notre site internet à partir du vendredi 28 février 2025.

A partir du lundi 3 mars et jusqu'au 28 mars 2025 uniquement, ils pourront être

- **transmis par mail** (numérisation des documents / pas de photos) aux adresse mails suivantes :
 - Accueil de Niffer et Petit-Landau : dir-pn@splea68.fr
 - Accueil de Hombourg : dir-ph@splea68.fr
 - Accueil de Ottmarsheim : dir-po@splea68.fr
 - Accueil de Bantzenheim et Chalampé : modif-pb@splea68.fr
- **ou déposés auprès de la direction de l'accueil de loisirs** fréquenté par votre enfant, dûment complétés et accompagnés des documents demandés, aux horaires d'ouverture du site.

Lieux d'inscription des enfants :

	Adresse pour s'inscrire
Enfants scolarisés à Chalampé	Bantzenheim 2 rue de l'Est
Enfants scolarisés à Bantzenheim	
Enfants scolarisés à Ottmarsheim	Ottmarsheim 31 rue des Vergers
Enfants scolarisés à Hombourg	Hombourg 15 rue du 5 ^{ème} RSM
Enfants scolarisés à Niffer	Niffer 34 rue principale
Enfants scolarisés à Petit-Landau	

Documents administratifs nécessaires à la constitution du dossier d'inscription :

- Fiche de renseignements complétée et signée,
- Fiche d'inscription complétée et signée,
- Fiche sanitaire complétées et signées
(1 fiche par enfant : [cliquez ici pour télécharger un nouveau formulaire](#))
- Copie du carnet de vaccination,
- Attestation d'assurance extrascolaire : à transmettre pour le 12 septembre 2025 au plus tard,
- N° allocataire CAF ou attestation de quotient familial ou attestation de non-paiement (documents téléchargeables sur le site de la CAF),
En cas de transmission d'une attestation de non-paiement, joindre obligatoirement le dernier avis d'imposition.
- RIB / IBAN pour les paiements par prélèvement (pour les familles n'ayant pas encore établies de mandat)
- PAI (projet d'accueil individualisé) le cas échéant,
- Bons « Aide au Temps Libre » (CAF)

D'autres documents pourront être demandés lors de l'inscription définitive.

Dates à retenir en 2025 et début 2026 :

- **Du lundi 03 au vendredi 28 mars** : inscription et transmission des documents (mail ou dépôt)
- **Du lundi 31 mars au vendredi 02 mai** :
 - Confirmation d'inscription par la SPL Enfance et Animation (sous réserve de places disponibles)
 - Envoi du contrat pour signature
 - Pour les nouvelles familles : rendez-vous avec la direction de l'accueil pour signature du contrat, transmission d'informations et questions/réponses.
- **Au plus tard pour le vendredi 12 septembre 2025** : Transmission de l'attestation d'assurance extrascolaire
- **Vendredi 09 janvier 2026** : Date limite de transmission de la dernière attestation de quotient familial.

Nous attirons votre attention sur trois points :

- Tout dossier incomplet sera refusé
- Tout dossier transmis hors délai ne sera plus prioritaire
- La non-transmission du numéro allocataire ou, le cas échéant, de l'avis d'imposition ou de l'attestation de non-paiement à la CAF, entraînera la facturation au tarif le plus élevé du barème, sans possibilité de régularisation rétroactive.

La direction.